

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 3 AOUT 2021

L'an deux mille vingt et un,

Et le TROIS AOUT, à 19H30, le CONSEIL MUNICIPAL de cette COMMUNE, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la LOI et dans la salle du conseil municipal habituelle sous la présidence de Madame Maryse ROUX, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Maryse ROUX, Bernard SARROUY, Cyril KARDASSEVITCH, Solveig LETORT, Madeleine SARROUY, Sylvain GOLEO, Jean-Laurent DUPONT, Sophie RAMBAUD formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS EXCUSES : Alexis LASIS donne procuration à Sophie RAMBAUD, Elsa ROUX donne procuration à Maryse ROUX

ABSENTS : Etienne SERCLERAT

Solveig LETORT a été désignée comme secrétaire de séance.

### **Mme le Maire ouvre la séance et énumère l'ordre du jour**

- Approbation du compte rendu du 13 juillet 2021
- Devis achat 2ème borne pour le parking visiteurs
- Délégation de transport scolaire – acte d'engagement avec Florence VAYSSE
- Tarifs repas cantine, garderie, goûter école et règlement intérieur
- Questions diverses

#### Approbation du compte rendu de la séance du 13 juillet 2021 :

Après avoir pris connaissance du compte rendu du 13 juillet 2021, l'ensemble des conseillers présents l'approuve en apposant leur signature.

#### 1) Devis achat 2ème borne pour le parking visiteurs

Madame le Maire explique qu'à ce jour, la borne d paiement actuelle au parking visiteurs est insuffisante au vu du nombre de voitures accueillies en pleine saison.

En effet il y a lieu de rajouter une deuxième borne de paiement.

De ce fait, Madame le Maire, présente aux membres du conseil le devis de l'entreprise AXIMUM avec pour montant 28 923.30 € HT (34 707.96 € TTC) main d'œuvre comprise.

Après avoir délibérer, le conseil municipal, avec 10 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

- Valide le devis de l'entreprise AXIMUM d'un montant de 28 923.30 € HT pour l'achat d'une deuxième borne de paiement pour le parking visiteurs

- Mandate Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**10 VOIX POUR**

## 2) Délégation de transport scolaire – acte d’engagement avec Florence VAYSSE

Madame le Maire rappelle au Conseil qu’un avenant à la convention de délégation de compétence entre la région Occitanie et la commune de La Couvertoirade a été signée le 19 septembre 2017 l’organisation du service de transport scolaire M415 A avec un avenant modifiant la durée de validité pour un an supplémentaire signé en date du 26 mai 2021.

Madame le Maire propose de renouveler l’acte d’engagement à Madame Florence VAYSSE pour assurer le service de transport scolaire sur le circuit M415 A.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l’unanimité des membres présents de renouveler l’acte d’engagement à Madame Florence VAYSSE pour l’année scolaire 2021/2022.

### **10 VOIX POUR**

## 3) Tarifs repas cantine, garderie, goûter école et règlement intérieur

Madame le Maire, au vu du prix de revient des repas et en accord avec le Maire du R.P.I. (L’Hospitalet du larzac et Sauclières), propose une augmentation légère des tarifs des repas de 0.27€, soit 4 € au lieu 3,73 € de participation des familles pour les enfants et 5 € au lieu de 4.73 € pour les adultes.

Elle explique qu’au vu du besoin des familles, il a été décidé au sein du R.P.I. de maintenir la garderie dans chacune des écoles (La Blaquèrerie et L’Hospitalet). Celle-ci sera payante au même prix pour les deux écoles avec 2 tarifs selon la fréquentation :

- Fréquentation régulière : 50 € pour l’année scolaire et par enfant
- Fréquentation occasionnelle : 2 € par jour et par enfant

Mme le Maire propose, pour le bon fonctionnement de la cantine et de la garderie, un règlement intérieur stipulant les modalités d’inscriptions, tarif, les modalités de paiement, etc..., ci-joint en annexe.

Mme le Maire propose que la participation des familles pour les enfants en maternelle pour le goûter de l’après-midi soit de 5 € par enfant et par période scolaire (entre chaque vacance).

- Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal:
- approuve les tarifs cantine à 4 € par enfant et 5 € par adulte et le fait que ce montant puisse être révisé dans le courant de l’année scolaire
- Approuve les tarifs garderie à 50 € par enfant et pour l’année scolaire pour une fréquentation régulière et 2 € par enfant et par jour pour une fréquentation occasionnelle.
- Approuve le règlement intérieur de la cantine et de la garderie.
- Approuve le tarif du goûter à 5 € par enfant de maternelle et par période scolaire.

### **10 VOIX POUR**

- **Questions diverses : Néant**

**L’ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire clôture la séance à 20h00.**

Maire de La Couvertoirade